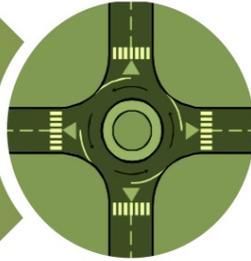


Réalisations au fil des ans

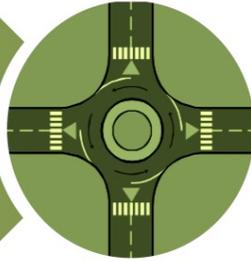
Sans procurer ici une liste complète, les différents membres de la table qui y ont œuvrés au cours des années sont plus particulièrement fiers des réalisations ou interventions suivantes :

- Compte tenu que la durée de vie des véhicules n'a cessé de croître au cours des dernières décennies, **la Table a formulé une demande auprès des fabricants afin qu'ils inscrivent, dans les carnets d'entretien préventif** fournis à l'achat des véhicules, des kilométrages additionnels auxquels les entretiens doivent être effectués, et ce, afin de mieux correspondre à la réalité.
- La Table a mis en place un comité éco-incitatif qui a évalué l'opportunité applicable à l'industrie automobile, du potentiel d'éco-incitatifs ainsi que les juridictions qui en ont mis en place. Les éco-incitatifs peuvent être des droits, taxes, redevances, remises adoptés par le gouvernement en rapport avec les véhicules écologiques et les véhicules plus polluants. La Table a adopté une position officielle sur cette question et a déposé un rapport « **Recommandations de la Table de concertation sur l'Automobile et l'Environnement sur les éco-incitatifs** » telles qu'adoptées lors de sa réunion le 13 juin 2006.
- **Mise en place d'un projet de sensibilisation environnementale dans l'industrie québécoise de l'entretien et de la réparation des véhicules automobiles : En partenariat avec le Fonds d'action québécois pour le développement durable (FAQDD), le programme CLÉ VERTE, conçu en collaboration avec Nature-Action Québec a été développé et implanté.** L'objectif de ce programme est de reconnaître les propriétaires garagistes et les ateliers de carrosserie qui mettent en œuvre non seulement les pratiques exigées par la réglementation environnementale en vigueur pour les ateliers automobiles, mais également les bonnes pratiques environnementales qui vont encore plus loin en vue d'obtenir une gestion optimale des activités d'un



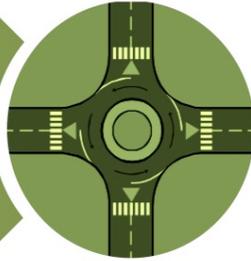
atelier. La certification Clé Verte est obligatoire pour tous les garagistes membres du réseau de garages recommandés CAA-Québec. Le lancement du programme « La clé verte » a eu lieu en octobre 2008 par les représentants de l'industrie et le 27 mars 2009, une conférence de presse annonçait, au grand public, le programme. La table participe depuis au comité conjoints TCEVRQ-NAQ de gestion et technique de ce programme géré par Nature-Action Québec.

- **Projet de programme d'inspection environnementale et de sécurité mécanique lors de la revente des véhicules automobiles et camions légers de 8 ans et plus (PIESVA8+) :** Un comité a été créé sur ce sujet et a analysé la problématique du vieillissement du parc automobile, dont les enjeux de sécurité et d'environnement reliés aux véhicules plus âgés. Comme suite aux travaux de ce comité, la Table a recommandé de mettre sur pied un programme d'inspection des émissions et mécanique/sécurité pour les véhicules légers de 8 ans et plus. La Table a fait de nombreuses représentations auprès des intervenants au dossier. Il en a résulté qu'un comité de gestion relatif à la mise en place d'un programme d'inspection pour les véhicules légers a été créé à l'automne 2008 par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP). Celui-ci avait pour mandat de formuler des recommandations à la ministre d'alors, concernant les paramètres et les modalités de mise en œuvre d'un tel programme. La Table a nommé quatre représentants pour siéger à ce comité. Comme suite à la présentation d'un projet de loi jetant les bases législatives pour la mise en place d'un programme d'inspection des émissions de certains véhicules routiers, la Table a déposé un mémoire et a été invitée à en faire la présentation lors d'une commission parlementaire en 2012. Le projet de loi n'a pas été repris après les élections par le nouveau gouvernement. Le comité poursuit donc son travail de sensibilisation à cette action nécessaire du point de vue énergétique, environnemental, santé publique, sécurité et de protection du consommateur.
- Le comité sur les véhicules hors d'usage de la TCEVRQ a collaboré avec le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs dans



le cadre du **Plan d'action national en matière de gestion environnementale des véhicules hors d'usage** (programme de suivi des ateliers recycleurs de pièces automobiles). Ce programme d'une durée de quatre ans (2004 - 2008) a permis d'effectuer près de 600 visites, dont 255 deuxièmes visites et 66 troisièmes visites. Ce programme a également permis une meilleure compréhension et une meilleure information sur les véhicules hors d'usage traités au Québec.

- Afin d'avoir une meilleure compréhension et une meilleure information sur les véhicules hors d'usage traités au Québec, le comité sur les véhicules hors d'usage de la TCEVRQ a **participé à l'élaboration de questionnaires pour les recycleurs de métal, ce qui a permis le dépôt d'un document sur la gestion des véhicules hors d'usage au Québec**. Ce document intitulé Fiche d'information sur les véhicules hors d'usage est disponible sur le site Internet de RECYC-QUÉBEC.
- Après le dépôt d'un plan de prévention fédéral de la pollution à l'égard des rejets mercuriels provenant des interrupteurs au mercure dans les véhicules en fin de vie utile, la TCEVRQ, par son comité sur les véhicules hors d'usage, a **participé à plusieurs campagnes de récupération des interrupteurs au mercure auprès de recycleurs de pièces d'autos du Québec**.
- **La table a identifié et soulevé une problématique pour les ateliers quant à la non-conformité assez généralisée des systèmes de séparateur eau/huile dans les ateliers et a travaillé à la résoudre tout au long de 2010 à 2012**. Les principales causes à ce problème de conformité identifiées par la table étaient : une mauvaise connaissance des normes applicables, le dédoublement apparent entre des normes municipales et provinciales incluant aussi des différences, une offre sur le marché de produits n'assurant pas la conformité et la confusion dans l'interprétation de ces normes. En collaboration avec le MDDEFP et Nature-Action Québec, la table a contribué à s'assurer que la gestion des résidus huileux respecte les normes prescrites par le MDDEFP et par certaines municipalités en ce qui a trait au séparateur eau/huile en favorisant la diffusion de la bonne information aux ateliers et en



s'assurant que les bonnes mesures de conformité soient incluses dans le programme de certification Clé-Verte.

- Développement d'un consensus au sein de la table et présentation d'un **mémoire en 2013 dans le cadre de la consultation du Ministère des Transports du Québec sur un projet de politique de mobilité durable;**
- **Avis en 2013 au ministre du Développement Durable, de l'Environnement de la Faune et des Parcs concernant l'importance de mettre en œuvre l'action 39 et la stratégie 10 de la politique québécoise de gestion des matières résiduelles 2011-2015.** Cette action énonce que le gouvernement devait publier en 2011 un règlement qui obligerait les entreprises qui récupèrent ou traitent des matières résiduelles à lui déclarer les quantités de matières qu'elles reçoivent et expédient. La mise en œuvre de cette mesure permettra d'assurer une plus grande fiabilité des bilans de gestion des matières résiduelles au Québec et ainsi offrir un portrait plus juste lorsque des mesures réglementaires ou législatives sont considérées par le gouvernement.
- **Avis en 2013 au ministre du Développement Durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs recommandant le maintien du programme actuel de gestion des pneus hors d'usage** et de son financement par les droits perçus lors de la vente des pneus neufs et de reporter l'inclusion des pneus hors d'usage à la réglementation-cadre sur la récupération et la valorisation de produits par les entreprises et de réévaluer l'opportunité d'une telle inclusion.